

Sujet d'évaluation : État des connaissances sur les critères et les indications de la pompe à insuline, incluant une revue de la littérature des évaluations économiques.

Date de mise à jour : 10-02-2014

Statut : en attente

du projet :

Requérant (Organisme, Direction générale, nom du requérant)

Direction générale des services de santé et médecine universitaire (Yves Jalbert)

Problématique (appréciation de l'ampleur du problème, contexte à l'origine de la demande, enjeu, acteurs concernés, décision attendue, etc.)

– **Décrire brièvement l'importance du problème sous-jacent au Québec**

En 2004, l'AETMIS a publié un rapport portant sur la comparaison entre la pompe à insuline et les multiinjections quotidiennes d'insuline pour le traitement du diabète de type 1. L'évaluation indiquait que la technologie est sécuritaire et que l'amélioration de la maîtrise glycémique qu'offre la pompe pourrait être importante pour un sous-groupe de patients ciblés, ce sous-groupe devant être déterminé par une démarche évaluative.

Le MSSS a par la suite mené un projet pilote d'implantation impliquant quatre centres hospitaliers universitaires du Québec. Ces centres ont été invités à procéder à une recherche évaluative comprenant les effets sur la santé (efficacité clinique), sur la qualité de vie et sur l'utilisation des ressources, ainsi que les implications économiques et organisationnels du traitement par pompe à insuline. Le projet pilote n'a pas réussi à déterminer un sous-groupe pour lequel la pompe à insuline s'avèrerait particulièrement utile.

Le 16 avril 2011, le programme d'accès aux pompes à insuline du MSSS entré en vigueur. Le programme permet d'obtenir un remboursement pour l'achat de cet appareil et des fournitures nécessaires à son utilisation. Ce programme est offert uniquement aux personnes répondant aux critères d'admissibilité et aux indications cliniques.

Pour être admise au programme, la personne doit être âgée de moins de 18 ans et répondre à l'ensemble des critères cliniques d'admissibilité.

Les personnes ayant reçu une pompe à insuline durant le projet pilote qui a précédé le programme sont considérées comme admissibles.

Une fois admise, une personne est maintenue dans le programme, même après l'âge de 18 ans, tant qu'elle respecte les critères cliniques d'admissibilité. Une évaluation de l'admissibilité doit être faite annuellement.

Afin d'assurer l'efficacité du traitement, les parents et l'enfant doivent s'engager à respecter certaines mesures :

- surveiller les glycémies capillaires, au minimum avant chaque repas et au coucher;
- inscrire ou consigner les résultats des glycémies capillaires sur une base régulière;
- maîtriser les concepts du calcul avancé des glucides et les appliquer dans le plan alimentaire de l'enfant;
- offrir à l'enfant le soutien, la supervision et l'encadrement parental requis pour assurer une utilisation sécuritaire et appropriée de la pompe à insuline;
- participer à un programme de formation de pompe conçu selon l'âge de l'enfant;
- se présenter pour un suivi régulier en clinique avec une équipe multidisciplinaire de soins en diabète au minimum 3 fois par an et participer de façon régulière à la mise à jour des connaissances sur les soins.

Le MSSS souhaite que l'INESSS puisse mettre à jour son rapport de 2004. Plus spécifiquement, le MSSS désire connaître l'état actuel des connaissances en regard des :

- critères cliniques de l'utilisation de la pompe à insuline
- revue de la littérature des évaluations économiques de l'utilisation de la pompe à insuline en considérant les coûts par rapport aux bénéfices de santé obtenus
- expériences des autres provinces canadiennes quant aux programmes de remboursement des pompes à insuline
-

– **Expliquer le contexte à l'origine de la demande**

Près de trois ans après la mise en œuvre du programme, certains groupes de patients demandent au MSSS d'élargir les critères d'admissibilités du programme. Le MSSS souhaite une mise à jour de l'état des connaissances pour l'appuyer

Mise à jour des critères d'admissibilité du programme

- **Autres**

Impacts anticipés des résultats

- **Quelle influence cette évaluation aura-t-elle sur les décisions à votre niveau?**

Mise à jour des critères d'admissibilité du programme

- **Quelle influence cette évaluation aura-t-elle sur les décisions à différents niveaux du système de santé et des services sociaux (ministère et organismes gouvernementaux, agences, établissements, pratiques cliniques, patients, usagers)?**

Le rapport aura une influence pour le MSSS et les cliniciens qui auront à appliquer les critères du programme.

- **Le cas échéant, identifier les autres directions générales du MSSS à impliquer dans la demande**

Aucune

- **Quel sera le rôle de l'organisme requérant et des organismes co-demandeurs dans la mise en œuvre des recommandations?**

Le MSSS serait le porteur principal de l'implantation des recommandations de l'INESSS.

Échéancier (fenêtre de décision)

- **À quelle date l'évaluation doit-elle être complétée pour être en adéquation avec la fenêtre de décision?**

Automne 2014

- **Y a-t-il lieu d'appliquer un moratoire de 60 jours?**

Oui

Références

Fournir, si possible, quelques documents clés de référence qui traitent de la problématique (revues systématiques, guides de pratique, articles scientifiques, etc)

Approbation et signature du sous-ministre requérant



Sous-ministre adjoint de la DGSSMU

12-2-14

Date